

Le Journal des Trois-Rivieres.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES G. DESILETS & FRÈRE

Feuilleton du 'JOURNAL'

UN DRAME DANS LA FORET NOIRE.

Cependant le soleil se levait brillant, comme il l'est parfois aux derniers beaux jours de l'automne.

Elle ne pensait qu'à son Firmin. Aussitôt que M. de Belval fut éveillé, il chargea son agent de change de faire prendre des informations par ses correspondants.

Trois jours suivis de longues nuits s'étaient écoulés lentement depuis que la triste nouvelle était parvenue à l'hôtel de Belval.

La bonne entra sans détourner le cours de leur pensée. Mais à peine eut-elle déposé sur la table la Gazette de Cologne.

Depuis trois jours ils avaient parcouru tous deux un grand nombre de journaux, qui leur avaient apporté aucun renseignement.

Madame de Belval impatiente lisait au-dessus de l'épaula de son père.

Elle lui montra l'article suivant qu'elle continuait à lire avec avidité.

« Nos lecteurs n'ont certes pas oublié le drame du chateau des fantômes que nous avons reproduit dernièrement. Eh bien, c'est le affaire à un appendice étrange et mystérieux.

Le chef des faux monnayeurs a été surpris quelques jours après l'événement par les gendarmes, et, chose étonnante, c'est dans le chateau des fantômes que la capture a été faite.

« Jouant d'audace, il croyait sans doute que personne n'aurait le soupçonner au lieu même de ses exploits, après le bruit que ce terrible événement avait produit.

« Quoiqu'il en soit, les gendarmes l'ont conduit à Carlsruhe, où il a comparu immédiatement devant la justice.

« Soit qu'il voulût éviter à son nom une flétrissure publique, soit qu'il espérât égaler la justice, ce faux monnayeur a adopté un système de défense aussi étonnant que ses actes.

« Mademoiselle de Belval ayant lu l'article avec avidité s'écria:

« Oh les insensés, les lâches, les ogres, ils vont tuer mon fils!

« Le vieillard s'efforçait de réfléchir, de pénétrer le mystère que le journal ne dévoilait qu'à moitié.

« Mais, mon père, dit avec impatience madame de Belval, sursécitée par la colère.

« Tu crois? — Certainement. — Et cependant, si y a erreur, si c'est Firmin qui est en prison.

« Ou, malheureux enfants. Que sont-ils devenus? — Il faut que nous le sachions, que nous pénétrions au plus tôt ce mystère.

« Partons pour le grand duché de Bade. — C'est précisément ce que j'allais te proposer.

Ce vieillard et cettedame ne pensèrent même pas qu'ils étaient bien faibles pour entreprendre un pareil voyage.

L'amour des parents ne calcule point les fatigues, et n'envisage pas le danger lorsqu'il s'agit de voler au secours de leurs enfants.

Une chaise de poste ne tarda pas à emporter M. et Mme de Belval vers le grand duché de Bade.

IX

LE JUGEMENT.

Comme nous l'avons dit, Firmin était rentré en prison, plein d'espoir dans le résultat de l'enquête qu'on allait faire à l'Auberge du Jambon d'or.

Il ne doutait pas que Vital complètement guéri, ne vint éclairer la justice sur son identité.

Plusieurs jours se passèrent et, contre son attente, il ne vit pas les portes de sa prison s'ouvrir devant lui.

Ce fut en vain qu'il essaya d'avoir quelques renseignements par son guichetier, qui disparaissait avec empressement aussitôt qu'il avait déposé la nourriture.

Que s'était-il passé? Ainsi que nous l'avons fait pressentir, l'envoyé du ministre ne trouva pas Vital, à l'Auberge du Jambon d'or, mais il avait cependant rapporté au juge d'instruction des indices qui indiquaient que Firmin n'était pas faux monnayeur.

« Mais hélas! trop souvent la justice n'est qu'un vain mot, et quand les juges et les substitués du ministère public ne se laissent pas corrompre, ils sont parfois circonvenus par des influences.

« La religion seule peut former les juges intègres. — En cette affaire, l'or et la corruption produisirent leurs effets.

« Le comte de Werner, que la nouvelle de la prétendue arrestation de son neveu avait atteint à la fois dans ses affections, et dans l'honneur de son nom, avait éprouvé un transport au cerveau qui le conduisit rapidement au tombeau.

« Deux personnes auraient dû hériter de son immense fortune, le vicomte Arthur, son neveu, qu'on croyait vivant en la personne de Firmin, et une fille de sa sœur Ermengilde, qui était morte en donnant le jour à son enfant.

« Malheureusement cette jeune personne était d'une des familles qui sont tellement dominées par l'avarice, qu'elles ne reculent devant rien pour s'enrichir.

« Pour que Ermengilde héritât seule de la fortune du comte de Werner, la famille Hertzog se fit accusatrice de Firmin qu'elle croyait vicomte Arthur.

« Quand l'avarice veut atteindre son but, elle sait à propos agir sur les âmes vénales. Le juge d'instruction fut gagné. Et dans la crainte que des circonstances imprévues ne vissent entraver leur ténébreux projet, il fut résolu, dans un conciliabule, que l'instruction serait close le plus tôt possible.

« Quelques lecteurs s'étonneront peut-être de mes appréciations sur la justice et se diront qu'elle ne peut pas être assez vénale pour commettre de pareilles infamies.

« Pour que l'avarice veut atteindre son but, elle sait à propos agir sur les âmes vénales. Le juge d'instruction fut gagné. Et dans la crainte que des circonstances imprévues ne vissent entraver leur ténébreux projet, il fut résolu, dans un conciliabule, que l'instruction serait close le plus tôt possible.

« Quelque lecteurs s'étonneront peut-être de mes appréciations sur la justice et se diront qu'elle ne peut pas être assez vénale pour commettre de pareilles infamies.

« Eh bien! dit-il, monsieur le juge, puisque vous voulez absolument que je sois vicomte de Werner, il est un moyen bien simple de constater mon identité, c'est de me faire comparaître devant M. le comte de Werner dont vous prétendez que je suis le neveu.

Le juge, au lieu de répondre, regarda Firmin avec un malicieux sourire.

— Ma proposition n'est-elle pas rationnelle? — Vraiment, monsieur le vicomte, M. le ministre n'a pas sans raison ordonné qu'on vous mit au secret le plus absolu.

— Décidément vous feriez mieux, monsieur le juge, de ne pas faire de réflexions impetives, repartit Firmin vexé à la fois de ces réflexions et de voir son projet de justification renversé par la mort du comte de Werner.

— Innocent! un faux monnayeur, un assassin, s'écria le juge avec une irritation factice.

En disant ces mots il sonnait. L'ordonna de reconduire Firmin en prison.

Les occupations du premier ministre ne lui permettaient guère de suivre lui-même l'interrogatoire dans tous ses détails, et la rivalité qui avait autrefois existé entre lui et le comte de Werner ne le disposait pas en faveur de l'accusé.

Bientôt il ne fut bruit, dans toute la ville de Carlsruhe, que du jugement du vicomte de Werner, le faux monnayeur! Les curieux, qui ne font jamais défaut dans les grandes villes, où il y a tant de gens désœuvrés, assiégèrent pendant plusieurs jours les abords du Palais de Justice et s'ingénierent à se créer des relations pour obtenir des places réservées.

Les femmes, dignes filles d'Eve, se distinguèrent dans cette lutte de curiosité.

Enfin, les portes de la salle d'audience s'ouvrirent à onze heures dix minutes.

Les huissiers modérèrent plusieurs curieux qui se hissaient et s'accrochaient à tout pour mieux voir.

L'auditoire s'entreteint d'abord à voix basse en attendant le commencement des débats.

« Silence, messieurs! Les conversations, un instant interrompues ne tardaient pas à reprendre leur cours.

Soudain, un silence presque complet s'établit.

« (A continuer.)

LA JOURNEE DU PAPE.

Héritier d'une des situations les plus difficiles que le Saint-Siège ait vues, Léon XIII fut en pratique le conseil qu'une princesse italienne donna jadis au roi de France.

« Maintenant, mon fils, il faut coudre. » Le Pape recoud depuis cinq années, avec une patience et un esprit de suite admirables.

« L'auguste vieillard peut se féliciter de son œuvre. Au prix de quels labeurs il conduit ainsi à bon port la barque de Pierre, on va le voir.

Après sa messe, qu'il dit de bonne heure, Léon XIII donne audience au cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat ancien nonce à Vienne, d'une instruction politique rare dans toutes les chancelleries.

« Pendant sa promenade de l'après-midi, qu'il fait le plus souvent en voiture, il lit en gé-

néral les rapports des évêques—tout lui passe entre les mains—et les dépêches des Nonciatures, surtout les nouvelles de Belgique.

« Ce petit royaume, qui a rompu ses relations diplomatiques avec le Saint-Siège, lui tient particulièrement au cœur.

« Grand, maigre, sec, la face longue, pâle et riche, Léon XIII est d'une santé très délicate, qu'il ménage fort peu.

« C'est toujours grave, solennel: toujours Pape. Les Italiens peignent ses dehors du mot *cérémonieux*. La gravité est inhérente à sa nature.

« Les mandements dans lesquels l'archevêque de Pérouse démontrant l'harmonie de la religion et de la civilisation.

« C'est par une vie aussi active, dont la répétition monotone effraierait bien des hommes d'Etat.

« La modération, qui est, avec l'austérité, la note dominante dans le Souverain Pontife, la modération, dont il s'est fait une loi, a porté ses fruits.

« De ce côté, on ne voit encore aucun accord possible; mais le rétablissement des relations diplomatiques du Saint-Siège avec presque tous les Etats, garantit jusqu'à nouvel ordre son existence à Rome et son indépendance spirituelle.

« Il faut se garder de croire toutefois que la modération présente dénote un changement ou un simple recul dans les doctrines du précédent pontificat.

« Tout ce qu'il fallait dire a été dit. L'Église ne varie jamais.

AUGUSTE MARCADE.

HOMMAGE AU MERITE

Toute la population catholique de Metz a couvert de signatures la pétition suivante:

A Son Excellence Monsieur le maréchal gouverneur général de l'Alsace-Lorraine, à Strasbourg.

Les soussignés, pères de famille, commerçants, industriels et ouvriers de la ville de Metz, ont l'honneur d'exposer à Votre Excellence:

1. Que depuis un siècle et demi et jusqu'en 1874, les Frères des écoles chrétiennes ont rendu d'éminents services à la cité messine, par l'éducation de la jeunesse confiée à leurs soins.

2. Que, pendant ce long espace de temps ils ont constamment dirigé leurs écoles avec succès, pour le plus grand bien de tous, et en se conformant aux arrêtés et programmes des diverses autorités qui ont régi le pays.

3. Que de leur écoles est sorti un nombre considérable de bons et dignes citoyens, hommes d'ordre, qui ont fait et font encore l'honneur de leur cité.

4. Que la reconnaissance du pays lorrain pour les Frères des écoles chrétiennes, d'ailleurs généralement constatée, s'est accentuée de jour en jour par le nombre toujours croissant de ses élèves.

« Quant à l'avenir, la reconnaissance du pays lorrain pour les Frères des écoles chrétiennes n'est plus qu'une seule école à une classe, avec un nombre limité d'élèves, école qui, sans aucun appui du gouvernement et tout en suivant les programmes prescrits, fonctionne dans les deux langues, à la plus grande satisfaction des familles messines et immigrées.

« Quant à l'avenir, la reconnaissance du pays lorrain pour les Frères des écoles chrétiennes n'est plus qu'une seule école à une classe, avec un nombre limité d'élèves, école qui, sans aucun appui du gouvernement et tout en suivant les programmes prescrits, fonctionne dans les deux langues, à la plus grande satisfaction des familles messines et immigrées.

« Espérant, monsieur le maréchal, que vous voudrez bien accueillir favorablement notre demande, nous avons l'honneur d'être respectueusement, de Votre Excellence, les très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Cette pétition va être portée à Strasbourg par une députation de notables catholiques.

FRANCE.

UN APPEL.

M Gambetta est mort le 31 décembre de l'année qui vient de finir, cinq minutes avant minuit.

Cet homme qui roulait de si vastes projets politiques, est tombé victime des désordres de sa vie privée.

M Gambetta a eu entre les mains pendant quelque temps les destinées de la France, et il n'a pas su profiter de cette circonstance unique pour empêcher les désastres du pays et pour s'assurer une belle page dans l'histoire.

L'épreuve ayant tourné contre nous et contre lui, il aurait dû disparaître pour jamais.

Mais la faute des conservateurs et la pénurie des hommes dans le parti républicain lui firent une popularité, et il se vit bientôt entouré d'un étonnant prestige.

M. Gambetta n'a pas su profiter de cette circonstance unique pour empêcher les désastres du pays et pour s'assurer une belle page dans l'histoire.

« Quelque que fût sa médiocrité réelle, sa mort cause un dommage sérieux au parti républicain, qui perd en lui le seul homme capable de faire taire les compétitions, et de nourrir, au moins en apparence, pour les masses, faciles à se laisser éblouir, l'ombre d'un grand dessein.

« Les partisans de l'hérédité monarchique sauront-ils profiter de cette faveur que leur octroie la Providence?

« Voilà, durant l'espace de peu d'années, deux occasions inespérées que leur offre le Dieu qui protège la France.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

« Ce sera signalé dans l'histoire comme un météore funeste, distingué seulement par l'état du bruit.

NOTES COMMERCIALES

« Du moniteur du Commerce. — L'écorce de pruche vaut dans les comtés de l'Est de 86 à 87 la corde; la demande en est bête à ce prix.

« La compagnie manufacturière de coton, de Stormont, a déclaré un dividende semi-annuel de 5 pour cent.

« Un cultivateur d'East Bolton, Province de Québec, a vendu 900 livres de houblon à 51 la livre.

« La Banque d'Épargne de la ville et du District de Montréal a déclaré un dividende de quatre pour cent pour les six mois finissant le 31 décembre 1882.

« Un fabricant de porcelaine de Liesto, Japon, après avoir étudié la photographie à Paris, est parvenu à reproduire sur porcelaine des photographies en couleur.

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI, 22 JANVIER 1888

LA SITUATION POLITIQUE

ET

Le Comté de Nicolet.

Nous croyons avoir clairement démontré dans notre dernier No. que les deux candidats qui sont sur les rangs, M. M. Houde et Dorais ne méritent, ni l'un ni l'autre, la confiance des électeurs.

Que reste-t-il donc à faire pour les électeurs honnêtes et intelligents du comté ?

Nous l'avons déjà dit, nous le répétons, leur devoir de catholiques et de citoyens leur impose l'obligation rigoureuse de faire un autre choix. Sur eux seuls pèse la responsabilité de ce choix et il n'est pas en leur pouvoir de s'en dégager ou de le jeter sur d'autres.

Ce qu'ils doivent faire avant tout, c'est de prendre leurs mesures pour pouvoir donner un bon vote, quelques soient les éventualités de la lutte ; car ils ne doivent point l'oublier, ce sont eux qui sont chargés, devant Dieu et leur conscience, de faire l'élection et non point les candidats qui sollicitent leurs suffrages.

Or peuvent-ils donner un bon vote quand il n'y a que des hommes compromis sur les rangs ? serait-il pardonnable pour eux de rester les bras croisés pendant qu'il est encore temps d'agir, et d'attendre la nomination, pour avoir en sa faveur la confiance de ceux qui se sont dévoués à sa candidature maladroite ?

Il y a un fait certain, c'est que cette maxime faite pour des circonstances extrêmes, ne peut être une justification que dans les cas où les maux sont imposés de la volonté majeure et indépendamment de la volonté de celui qui a un choix à faire ; car, lorsqu'il y a libéré, c'est le bien et le mal qu'il faut choisir, et non le moindre mal.

Les électeurs de Nicolet se trouvent-ils dans cette circonstance extrême ? Pas le moins du monde, et c'est ce qui rend leur devoir plus facile à accomplir.

La liste des candidatures est encore ouverte, elle le sera jusqu'à la mise en nomination, il ne tient qu'à eux d'y mettre un nom acceptable. Donc ils ont pleine et entière liberté de choisir bien, et ce serait s'abuser étrangement que de vouloir dès maintenant choisir entre deux maux.

Parce qu'il plaît à M. Dorais ou à M. Houde d'imposer de force leurs candidatures, est-ce une raison de les accepter et de s'enfermer volontairement dans ce cercle vicieux.

An contraire l'obligation n'en devient que plus rigoureuse de repousser ces prétentions indignes pour l'honneur du comté et du pays et de forcer ces hommes à se retirer à leur courtoisie.

Et s'ils s'entendent à imposer leurs tristes candidatures, va-t-on les laisser faire seuls, par la crainte honteuse de subir un échec avec un troisième candidat bien qualifié ?

Ce serait là une aberration monstrueuse, une condescendance indigne d'hommes de cœur qui doivent mettre partout et toujours le devoir avant le succès.

Du reste, comme le disent si clairement les documents épiscopaux, le citoyen et l'électeur ne seront pas jugés sur les succès de leurs candidats ou de leurs partis, mais sur les actes qu'eux-mêmes sont tenus de faire.

On redoute qu'il y ait des abstentions et l'on a raison de le craindre. Mais quelle en serait la cause ? L'absence de candidature recommandable.

Donc raison de plus pour les électeurs d'éloigner cette cause en invitant un homme qualifié, pendant qu'il est encore temps.

Qu'on ne l'oublie pas, l'apathie, l'abstention des honnêtes gens qui a fait la ruine de l'Italie et de la France a été la conséquence directe de fausses positions analogues à celle qui se feront les électeurs de Nicolet s'ils restent les bras croisés et ne choisissent pas un homme irréprochable.

C'est pour n'avoir pas eu le courage de lever haut et ferme, dès le commencement, le drapeau du bien et avoir accordé leur appui à des hommes compromis qu'ils ont été amenés à une abstention pres que complète, faute d'hommes de bien.

Et la raison en est toute simple, c'est qu'en refusant sa confiance et son initiative aux hommes parfaitement qualifiés, pour les accorder à des écumeurs politiques, on dégoûte les premiers et l'on finit par n'avoir plus d'autre alternative qu'à s'abstenir ou à choisir entre les seconds.

Le sur et légitime moyen d'éviter les abstentions, c'est donc de s'unir en phalange serrée, de forcer M. M. Houde et Dorais à se retirer, sinon à leur combatte tous les deux avec un candidat libre et recommandable.

On regarde et avec raison M. Dorais comme beaucoup plus dangereux que M. Houde à cause de ses accointances avec la secte et l'on redoute l'ignominie dont son triomphe couvrirait le comté. Néanmoins qui n'admettra que le moyen le plus sur d'en débarrasser le comté serait de lui opposer un homme parfaitement recommandable par son attachement à l'Église, par son instruction, par sa li-

berté vis-à-vis les politiciens et les spéculateurs.

Tous ceux qui excusent la conduite blâmable de M. Houde en Chambre, qui font mousser sa candidature et empêchent par le fait même, autant qu'il est en eux, une candidature honorable de se faire jour ; ceux enfin qui croient n'avoir rien de mieux à faire dans le moment que de se servir des armes avariées de M. Houde pour combattre M. Dorais, ceux-là, disons-nous, devront faire leur mea culpa si l'ex-franco-maçon vient à triompher. Qu'ils y réfléchissent pendant qu'il en est encore temps.

Voilà se semble assez de raisons pour engager les électeurs honnêtes à agir avec toute l'énergie dont ils sont capables et sans perdre une minute ; à se réunir en bataillon serré de toutes les parties du comté et à prouver à la province qu'ils sont soucieux de son honneur et de sa prospérité en élevant en charge un homme nouveau libre et honnête.

Du reste il y va de leur plus grand intérêt.

Le fait que le chef du parti libéral, M. Mercier, vient d'admettre en Chambre, que la taxe directe est nécessaire et cela précisément au moment où les sénateurs ont prouvé d'un appétit dévorant pour les deniers publics, n'est-il pas une forte menace pour la classe agricole ? Cela indique un grand pas vers cette association depuis si longtemps projetée entre les chefs politiques bleus et rouges dans le but d'être plus à l'aise pour vider le trésor.

Bref si les gens du pouvoir et l'opposition finissent par s'entendre complètement sur ce point et qu'il ne reste plus personne pour crier : au pillage ! C'est alors que les cultivateurs en verront de belles.

Encore une fois, Electeurs de Nicolet, si vous vous croisez maintenant les bras, et laissez aller en chambre l'une ou l'autre des deux nullités qui sont sur les rangs, vous penserez sans doute à l'action quand la taxe directe vous tombera sur les épaules mais il sera trop tard alors, et vous n'aurez plus qu'à délier les cordons de vos boures.

Il y a de fortes raisons de croire que pendant la session actuelle même on va tenter contre les cultivateurs un essai de taxe directe pour les accoutumer à payer sans trop de lamentations. L'état délabré des finances du cabinet et la déclaration de M. Mercier, qu'il faut la taxe, jointe aux rumeurs de coalition et aux compliments qui l'on commence à s'adresser d'un côté à l'autre de la chambre, en sont des indices très accentués.

Il importe donc au suprême degré d'élire un député capable de faire face à toutes ces manœuvres à mesure qu'elles se découvriront ; un homme libre du joug des sectaires et des exploitateurs qui inondent les environs du pouvoir.

Encore une fois que, le comté de Nicolet fasse noblement son devoir puis qu'il est appelé le premier à agir.

"L'ETENDARD"

Nous recevons ce matin au moment de mettre sous presse le nouveau journal attendu depuis si longtemps et qui sera l'organe des catholiques de Montréal. Son nom est l'Étendard ; il a pour rédacteur en chef l'hon. F. X. Trudel et pour gérant M. le Chevalier Prendergast.

En attendant que nous puissions mieux faire connaître à nos lecteurs le nouveau confrère nous lui souhaitons la plus cordiale bien venue et les plus brillants succès.

ACTUALITES.

Il y a tout lieu de croire maintenant disent les journaux à Ottawa, que M. Kirpatrick succèdera à M. Blanchet, comme président de la chambre des communes.

La pétition contre l'élection de M. Girouard, M. P. pour Jacques-Cartier, a été déboutée à Montréal, par le juge Rainville.

Les vols de cadavres s'opèrent sur une grande échelle cet hiver, aux environs de Montréal. Des étendants viennent d'en enlever cinq à condition de Rigaud.

Le prince Frédéric Charles, frère de l'Empereur Guillaume est mort dimanche soir après une courte maladie, âgée de 82 ans. Ses dernières paroles ont été : "Vive l'Empereur !"

L'on. M. Starnier a dit au Conseil législatif, que les mesures ministérielles étaient prêtes et apromis qu'elles seraient déposées de bonne heure during la session.

On annonce l'apparition de trois nouveaux journaux français à Montréal : L'Étincelle, le Soir et l'Étandard.

NOUVELLES D'EUROPE

La prétendue conspiration légitimiste est un simple Canard ; Le gouvernement a déclaré par la bouche du ministre Waddington qu'il n'avait rien à craindre de ce côté.

Gustave Doré ; le fameux peintre français vient de mourir à Paris.

Une crise est éminente à Paris, la ru-

meur circule que les ministres ont offert, leur résignation, on ne sait trop pour-

quoi. Le manifeste du prince Jérôme, le timidité de la chambre des députés, les réclamations de la presse contre les projets de la loi condamnant les anciens prétendants à l'exil, vient de causer un émoi général qui se fait sentir surtout à la bourse.

Les rentiers cherchent à réaliser leurs fonds en vue d'une nouvelle révolution et de là la baisse des valeurs.

D'un autre côté les couches socialistes s'agitent sourdement et font craindre des désordres.

Là est le danger. Les postes sont doublés à Paris et les troupes sont sur le qui-vive.

NOUVELLES LOCALES.

Nous avons un froid sibérien depuis quelques jours. Nos marchés s'en sentent considérablement ; ils sont moins fréquentés que jamais et les effets sont très chers.

Plusieurs s'alarment de cette dépression du commerce intérieur de la cité, lequel diminue considérablement depuis quelques mois indépendamment des accidents de l'hiver.

Il a été annoncé en chaire dimanche dernier en cette ville que les travaux d'agrandissement du jubé de la cathédrale seraient terminés cette semaine et que les nouveaux bancs seront vendus dimanche prochain.

Ces travaux sont exécutés par les MM. Héroux, entrepreneurs d'Yamachiche.

Les citoyens de Shawanegan ont décidé de terminer l'intérieur de leur église l'entreprise a été donnée aux MM. Héroux, d'Yamachiche pour la somme de \$10,000. Les contrats, pour cette entreprise, ont été signés lundi incessamment. On doit commencer les travaux incessamment et les pousser avec vigueur.

MM. Beauchemin de Sorel sont à construire pour leur propre usage, un nouveau yacht qui sera un bijou dans le genre ; la coque gracieusement tournée et taillée pour la course, aura 84 pieds de longueur sur la largeur de 12 pieds.

Salon spacieux, salle à manger, compartiment pour les dames, cuisine, glacière, rien n'y manquera. La boisure est à panneau de noyer noir sur fond en cerisier avec moulures dorées à l'avenant. Les machines très puissantes, sortent des ateliers même des propriétaires. On prétend que le yacht filera sans peine ses 14 nœuds à l'heure. Au printemps, le nouveau yacht fera l'un de ses premiers voyages à Québec.

Nous apprenons avec plaisir que notre ami M. P. J. Héroux de Shawanegan vient d'être réélu à l'unanimité maire de sa paroisse.

Nous apprenons avec regret la mort de Abraham Desaulniers, Ecr. Avocat de cette ville, dont nous annoncions la maladie dans un dernier No.

M. Desaulniers était un des plus anciens membres du barreau de cette ville.

Il a fait une mort des plus édifiantes et emporte avec lui les regrets de ses confrères et des nombreux parents et amis qu'il comptait en cette ville et les environs.

On nous apprend aussi la mort de M. Joseph Robichon, rentier arrivée hier en cette ville.

M. Robichon était âgée de 68 ans et 10 mois. Il laisse pour pleurer sa perte un grand nombre de parents et d'amis. Les funérailles auront lieu demain.

Le cortège funéraire partira de la demeure de son fils M. N. T. Robichon, rue des Forges à 8 1/2 hrs. pour se rendre à l'Église paroissiale.

Barreau des Trois-Rivières.

Les membres du Barreau des Trois-Rivières se sont réunis le 23 janvier courant à 3 hrs P. M., au Palais de Justice, pour passer des résolutions de condoléance, à l'occasion de la mort de Abraham L. Desaulniers, Ecr., avocat, décédé en cette ville mardi dernier.

Étaient présents : MM. H. G. Malhiot, C. R., bâtonnier, N. L. Doncourt, C. R., J. N. Bureau, J. B. L. Houde, J. M. Desilets, J. B. O. Damont, P. A. Boudreault, L. D. Paquin, A. E. Gervais, M. Honan, E. Gérin, J. F. V. Bureau, P. N. Martel, R. S. Cooke, L. P. Guillet, A. Olivier, J. Harnois, J. E. Méthot, J. E. Genest, N. Grenier, N. L. Duplessis, J. A. Grenier, H. Dorion et F. S. Tourigny.

Les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité :

Proposé par J. N. Bureau, écr.,

Secondé par H. G. Malhiot, écr. C. R.,

Que les membres du Barreau des Trois-Rivières ont appris avec douleur, la mort de leur estimé confrère, A. L. Desaulniers, écr., doyen des avocats de la section des Trois-Rivières, arrivée le 23 janvier courant ; que durant la longue carrière qu'il a fournie au barreau, M. Desaulniers a toujours été pour ses confrères, un modèle de franchise, d'honnêteté et de dévouement ; que le souvenir de ses belles qualités de l'esprit et du cœur, restera longtemps dans la mémoire de ceux qui l'ont connu.

Proposé par P. A. Boudreault, écr.,

Secondé par A. E. Gervais, écr.

Que les membres du Barreau des Trois-Rivières portent le deuil durant un mois, en mémoire de leur confrère défunt.

Proposé par R. S. Cooke, écr.,

Secondé par L. P. Guillet, écr.,

Que tous les membres du Barreau assistent en corps, aux funérailles du défunt.

Proposé par J. E. Genest, écr.,

Secondé par N. L. Duplessis, écr.

Que copie des présentes résolutions soit transmise aux journaux de cette ville pour reproduction et à la famille du défunt.

Trois-Rivières, 25 janvier 1888.

J. A. GRENIER, Sec. Bar. T.-R.

CORRESPONDANCE.

Nicolet 24 janvier 1888.

M. le Rédacteur,

L'ex-franco-maçon Dorais brigue, cette année encore, les suffrages des électeurs du comté de Nicolet. Nous pensions en être débarrassés lorsque l'an dernier le verdict du peuple fut rendu contre lui. Mais non ; cette fois encore, il nous revient avec un courage et des allures toutes maçonniques.

Nous ne pouvons pas nous expliquer comment un homme aussi insignifiant que M. T. Dorais puisse croire que le Comté de Nicolet a besoin de ses services et que la législature de Québec a besoin de ses lumières.—Son ignorance en politique est phénoménale. Sur ce point, tout le monde est d'accord, et ses plus chauds partisans n'osent dire autre chose pour justifier l'appui qu'il lui prête, qu'ils sont pour lui parce qu'il n'y a pas d'autre candidat qui leur plaise.

Avec des hommes incapables comme M. Dorais, qui n'ont jamais compris le premier mot de la science politique et sociale, qui, étant élus députés ne peuvent faire autre chose que voter et encore le plus souvent sans se rendre compte de la portée de leur vote, nous ne pouvons qu'augurer de mauvais jours.

M. Dorais n'a pas d'autre titre à l'attention et à la confiance du public que d'acheter et vendre du foin. En cette branche, qui est bien étrangère à la politique, il est d'une incontestable compétence. Mais comme on traite des questions plus relevées que les affaires de foin ou de paille, dans nos chambres, M. Dorais devrait avoir le bon sens de se demander ce qu'il pourrait aller faire à Québec autre chose que de retirer ses \$800,00 d'émoluments.

Il est temps pour le peuple de se rappeler que le nombre des millités qui aspirent aux charges publiques et y sont déjà parvenus, est trop grand. Aujourd'hui défendrez des hommes de science, de caractère et d'un patriotisme éprouvé. Nous sommes environnés d'ennemis, et nos intérêts religieux—les plus sacrés—ont besoin d'avocats sûrs.

Dans ces circonstances, il faut pour représenter le comté de Nicolet, autre chose qu'un ex-franco-maçon. Les Loges ne sont pas l'école on l'on apprend à aimer son Dieu, à servir son pays et à se dévouer pour ses compatriotes.

—Je ne suis plus franco-maçon, dites-vous, M. Dorais."

Lisez les paroles sortis de la bouche du chef des grandes Loges françaises, il n'y a pas bien longtemps : "L'obligation prononcée par le maçon donne à celui-ci un caractère indéfectible, et le maçon aliène une partie de sa liberté absolue."

Après une telle déclaration, il nous est permis de croire que vous n'êtes pas à l'abri de toute influence maçonnique.

Prenez garde ; la maçonnerie vous connaît ; elle sait qui vous êtes et où vous êtes.

Dans les élections de Nicolet s'unissent que une commune action contre les candidats suspects, ignares et dangereux. L'élection de M. Dorais serait une tâche difficile à effacer.

AUGUSTE.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Québec, 22 janvier 1888.

L'honorable M. Mercier commence le débat sur la réponse au discours du trône.

Après avoir félicité chaleureusement les honorables députés qui ont proposé et secondé l'adresse, exprimé les regrets que faisait éprouver à la chambre la démission de son prédécesseur, l'hon. Joly, et avoir félicité le nouveau premier ministre de sa nomination, le chef de l'opposition analyse le discours du trône qu'il est loin de considérer comme un chef-d'œuvre, si ce n'est qu'il cache sous des phrases pompeuses le peu d'importance des mesures du gouvernement sans aborder, cependant, la question la plus importante du jour, c'est-à-dire l'état de nos finances (Écoutez).

Je comprends, dit l'hon. député, l'embarras du gouvernement et ma sympathie lui est acquise, car je me suis trouvé pour ainsi dire dans le même embarras lorsque je faisais partie du cabinet Joly, et je comprends parfaitement combien la position est difficile ; je maintiens que tant qu'on ne renoncera pas au système actuel, c'est en vain qu'on essaiera de sortir de cette position.

Faisant allusion aux changements sur-

venus dans le cabinet depuis la dernière session, M. Mercier prétend que le cabinet Mousseau a adopté le programme politique du gouvernement Chapleau, et il demande au premier ministre d'expliquer pourquoi, tout en continuant à suivre ce programme et en acceptant trois des collègues de l'hon. M. Chapleau, il s'est dispensé, d'une manière si sommaire des deux autres, les honorables MM. Flynn et Paquet.

Il est vrai ajoute le chef de l'opposition, que comme compensation et probablement pour mettre à effet la soidisant politique de conciliation de l'ancien gouvernement, l'hon. Premier a nommé membre de son cabinet un conseiller législatif, (l'hon. M. Starnes) un de mes anciens collègues lorsque j'étais au pouvoir. Vu que M. Starnes a accepté la responsabilité de l'acte que l'on désigne comme le "coup d'Etat Letellier," je désirerais savoir lequel des deux, de M. Starnes ou du Premier ministre a renoncé ses principes ? M. Starnes aurait-il accepté de prendre la responsabilité de cet acte, ou l'hon. Premier aurait-il fait des excuses à M. Starnes pour avoir dit que l'autonomie de la province était menacée par ce coup d'Etat et demandé la destitution de M. Letellier ? Bien qu'il y ait divergence d'opinions au sujet de ce coup d'Etat je maintiens que le public doit savoir sur quelle base, d'après quels principes, relativement à cette affaire Letellier, le gouvernement du jour a été organisé (Écoutez.)

J'approuve ce paragraphe du discours du trône qui a trait à l'harmonie et à l'esprit de justice qui doivent présider à nos délibérations ; mais je ferai observer à la chambre que nous sommes pas élus par le peuple pour nous adresser des éloges les uns aux autres, mais pour discuter et contrôler les actes et projets du gouvernement et voir à ce qu'il soit fidèle à ses promesses, et ce devoir nous devons le remplir, coûte que coûte.

Je n'ai pas l'intention de composer d'amendements à l'adresse en réponse au discours du trône et je n'ai pas l'intention, non plus, de l'analyser ; je me bornerais à mentionner quelques paragraphes, que je ne puis approuver.

Au cours de ses observations sur cette question, l'honorable M. Mercier se prononce en faveur des amendements à la loi concernant les jurés ; Parlant de ce passage du discours ayant trait aux nouvelles sources de revenu sur lesquelles la province peut compter, il dit que cet espoir n'est pas fondé et qu'il ne faut pas se bercer d'illusions.

Le chef de l'opposition approuve le projet d'encourager les écoles primaires et il exprime l'espoir que le gouvernement remplira la promesse qu'il a faites à ce sujet. Il parle longuement de l'importance de cette question.

M. MERCIER dit que le gouvernement ne mérite pas tous les éloges qu'il s'adresse pour avoir exigé le remboursement de l'emprunt municipal et ajoute qu'il a adopté ce moyen pour ne pas être forcé d'avoir recours à la taxe directe. Il accuse le gouvernement d'avoir porté au compte du revenu, au lieu des porter au compte du capital, les sommes perçues afin d'essayer à démontrer qu'il a un excédant. M. Mercier prétend qu'il y a un déficit dans les finances. Il est inutile, dit-il de se faire illusion sur ce point. Je ne suis pas pessimiste et je ne pense pas que le gouvernement remplira la promesse qu'il a faites à ce sujet. Il parle longuement de l'importance de cette question.

Faisant allusion à la vente du chemin de fer du Nord, l'honorable député dit que le cabinet Mousseau est responsable avec le gouvernement Chapleau, de cet acte et de ses conséquences, parce que l'honorable Premier a déclaré dans son programme qu'il en acceptait la politique de M. Chapleau et qu'il en acceptait la responsabilité. Toutes les brillantes promesses qu'il nous faisait au sujet des avantages que ce chemin devait procurer à la province, surtout aux villes de Québec et de Montréal se sont évaporées.

Ceux qui étaient responsables de cet acte ont cru s'échapper en se faisant remplacer par d'autres qu'on ne pouvait pas, disaient-ils, tenir responsables des actes de leurs prédécesseurs, mais ce moyen ne peut réussir.

Il n'y a, suivant moi, que deux moyens d'améliorer notre position : la taxe directe, ou des "better terms," et je suis surpris qu'il ne se soit pas fait mention de ce dernier moyen dans le discours du trône.

On sait qu'une augmentation des taxes ne serait pas approuvée par le peuple et je crois que le gouvernement n'aura recours à ce moyen que lorsque tous les autres seront épuisés ; mais il nous reste encore la ressource d'avoir des "better terms," du gouvernement fédéral et nous devrions insister sur ce point sans plus tarder. Ce ne serait pas réclamer une faveur que d'en agir ainsi, mais simplement exercer un droit. Si nous usons de notre influence pourquoi n'obtiendrons-nous pas cette augmentation de subside à laquelle nous avons droit de prétendre et qui nous tirerait d'embarras ?

En terminant, M. Mercier dit qu'il est disposé à appuyer toutes les mesures que le gouvernement soumettra qui seront de nature à améliorer la situation actuelle de la province ; je veux rajouter-il, qu'il soit bien compris que j'ai accepté la position que j'occupe aujourd'hui avec l'intention bien arrêtée de forcer le gouvernement à adopter de telles mesures.



LA CORPORATION DE LA CITE DES TROIS - RIVIERES.

Je donne par le présent avis public que les terrains et emplacements ci-après mentionnés seront vendus par encan public, dans le bureau du Secrétaire Trésorier, soussigné, en l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières, lundi, le cinquième jour du mois de Mars prochain, à dix heures du matin, pour les différentes cotisations municipales et scolaires et charges ci-après mentionnées, dues à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et aux Commissaires d'Ecole pour la Cité des Trois-Rivières, imposées sur les lots et terrains ci-après désignés, tous situés dans la dite cité, à moins que tous et chacune des dites charges et cotisations quelconques ne soient payées avec les frais avant le jour ci-dessus fixé pour la vente.

| NOMS ET DESIGNATIONS. | No du cadastre officiel d'enregistrement. | DETTES. | Montant dû |
|--|--|---|---|
| PHILIPPE ABRAN, non résidant.—Un emplacement de 50 pieds sur 120, sur le côté sud-ouest de la rue Gervais, sans bâtisses. | 148 | Taxes municipales..... Rentes constituées..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 1 80 32 00 7 09 1 25 2 75 45 49 |
| HERITIERS TREFFLE AUBRY, non résidants.—Un emplacement de 47 pieds sur 100, sur le côté sud-ouest de la rue Champdour, sans bâtisses. | 1443 | Taxes municipales..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 2 72 38 1 90 2 60 7 60 |
| HERITIERS EDOUARD COUTURE, non résidants.—Un emplacement de 204 pieds sur 122, sur le côté sud-ouest de la rue St-George, avec bâtisses. | Partie de 395 | Taxes municipales..... Rentes constituées..... Réparation de chemin..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 7 54 2 10 10 1 63 4 72 2 75 18 84 |
| JOHN CHARLES HENRY CRAIG, non résidant.—Douze emplacements contigus, de 50 pieds sur 120, chaque, sur le côté sud-ouest du chemin de Ste-Marguerite, sans bâtisses. | 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48 | Taxes municipales..... Rentes seigneuriales..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 21 60 30 50 4 48 15 00 2 90 74 48 |
| OLIVIER DOSTALER, fils, non résidant.—Un emplacement de 50 pieds sur 120, sur le côté sud-ouest de la rue St-Roch, avec bâtisses. | 281 | Taxes municipales..... Rentes constituées..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... | 2 16 5 00 2 00 1 51 10 67 |
| OLIVIER DOSTALER, fils, non résidant.—Un emplacement d'environ 70 pieds sur 117, sur le côté sud-ouest du chemin de St-Marguerite, sans bâtisses. | 362 | Taxes municipales..... Rentes constituées..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 3 06 2 55 1 00 2 14 3 45 12 20 |
| OLIVIER DOSTALER, fils, non résidant.—Un emplacement de 50 pieds sur 151, sur le côté sud-ouest de la rue St-Roch, avec bâtisses. | 285 | Taxes municipales..... Rentes constituées..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... | 2 44 5 00 2 00 1 72 10 16 |
| MOISE GAUTHIER.—Un emplacement d'environ 50 pieds sur 128, au coin des rues Royale et des Forges, avec bâtisses. | Partie de 781 | Taxes municipales..... Trottoirs..... Taux de l'eau..... Pâturages..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 38 80 20 00 70 80 5 00 16 62 44 31 3 20 198 73 |
| MOISE GAUTHIER.—Un emplacement d'environ 128 pieds sur 151, sur le côté nord-est de la rue des Forges, sans bâtisses. | Partie de 781 | Taxes municipales..... Trottoirs..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 15 80 13 74 7 01 30 32 3 20 70 07 |
| GELINAS, BERGERON & COMPAGNIE.—Un emplacement de forme irrégulière contenant environ 40,741 pieds en superficie, sur le côté sud-ouest du chemin Ste. Marguerite, avec une manufacture et autres bâtisses. | 365 | Taxes municipales..... Rentes seigneuriales..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 69 81 9 74 23 12 100 72 4 30 204 69 |
| HERITIERS JOHN HARRISON.—Un emplacement de 894 pieds en superficie, sur le côté sud-est de la rue des Commissaires, sans bâtisses. | 1980 | Taxes municipales..... Intérêt sur arrérages..... Avis, mandats et retours..... | 2 72 97 1 45 5 14 |
| JOSEPH MARCHATERRE.—Un emplacement de 47 pieds sur 52, sur le côté nord-ouest de la rue St. Olivier, avec bâtisses. | 342 | Taxes municipales..... Taux de l'eau..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 12 26 3 75 1 48 7 14 2 90 27 53 |
| EDMOND MASSICOTTE, non résidant.—Un emplacement de forme irrégulière contenant environ 8,783 pieds en superficie sur le côté sud-est de la rue St. Thomas, sans bâtisses. | 1563 | Taxes municipales..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 2 72 40 1 90 2 60 7 62 |
| JEAN-BAPTISTE MASSICOTTE, non résidant.—Un emplacement de 47 pieds sur 100, sur le côté nord-est de la rue De Neve, sans bâtisses. | 1419 | Taxes municipales..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 2 72 40 1 90 2 60 7 62 |
| LOUIS MORRISSETTE.—Un emplacement de 324 pieds sur 121, sur le côté sud-ouest de la rue St. George, avec bâtisses. | 393 | Taxes municipales..... Rentes constituées..... Chemins..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 38 20 3 38 67 11 03 24 60 2 40 80 28 |
| LOUIS MORRISSETTE.—Un emplacement de 52 pieds sur 115, sur le côté sud-ouest de la rue Bureau, sans bâtisses. | 228 | Taxes municipales..... Rentes constituées..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 3 39 20 00 6 72 2 24 1 90 34 25 |
| LOUIS MORRISSETTE.—Un emplacement de forme irrégulière d'environ 8,980 pieds en superficie, sur le côté nord-est du Boulevard Fortin, sans bâtisses. | 1002 | Taxes municipales..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... | 2 47 42 1 73 4 62 |
| LOUIS MORRISSETTE.—Un emplacement de forme irrégulière, d'environ 7,474 pieds en superficie, sur le côté nord-est du Boulevard Fortin, sans bâtisses. | 1003 | Taxes municipales..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... | 2 47 42 1 73 4 60 |
| LOUIS MORRISSETTE.—Un emplacement de forme irrégulière, d'environ 3,959 pieds en superficie, sur le côté sud-ouest du Boulevard Fortin, sans bâtisses. | 1008 | Taxes municipales..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... | 1 88 3 30 1 46 3 64 |

| NOMS ET DESIGNATIONS. | No. du cadastre officiel d'enregistrement. | DETTES. | Montant dû. |
|---|--|--|--|
| LOUIS MORRISSETTE.—Un emplacement de forme irrégulière d'environ 3,515 pieds en superficie sur le côté sud-ouest du Boulevard Fortin, sans bâtisses. | 1009 | Taxes municipales..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... | 1 25 39 72 2 27 |
| L'HONORABLE WILLIAM McDUGALL.—Non résidant.—Un emplacement de forme irrégulière, d'environ 4250 pieds en superficie, sur le côté nord-est de la rue Alexandre, avec bâtisses. | 827 | Taxes municipales..... Intérêt sur arrérages..... Avis, mandats et retours..... | 58 90 7 34 1 45 67 69 |
| L'HONORABLE WILLIAM McDUGALL.—Non résidant.—Un emplacement de forme irrégulière, d'environ 26,046 pieds en superficie, au coin des rues St-Pierre et St-François-Xavier, avec bâtisses. | 2135 | Taxes municipales..... Intérêt sur arrérages..... | 57 50 7 33 64 83 |
| ODILON PANNETON.—Un emplacement de 33 pieds sur 120 sur le côté nord-ouest de la rue St-Philippe, avec bâtisse. | 422 | Taxes municipales..... Rentes constituées..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 10 94 3 60 2 04 7 80 1 45 25 83 |
| ODILON PANNETON.—Un emplacement de 344 pieds sur 120, sur le côté nord-ouest de la rue St-Philippe, avec bâtisses. | 423 | Taxes municipales..... Taux de l'eau..... Frais Légaux..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 9 11 4 55 10 25 2 16 15 31 2 25 43 63 |
| FRANCOIS PARENT.—Un emplacement de forme irrégulière contenant environ 5180 pieds en superficie, sur le côté sud-ouest de la rue St-Roch, avec bâtisses. | 288 | Taxes municipales..... Rentes constituées..... Taux de l'eau..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 29 07 5 00 28 83 7 69 13 30 3 85 87 74 |
| HILAIRE MARTIN, non résidant.—Un emplacement de 91 pieds sur 130, sur le côté nord-est de la rue St-Roch, avec bâtisses. | 357 | Taxes municipales..... Rentes constituées..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 10 50 6 00 80 9 25 2 90 29 45 |
| PIERRE RIVARD, non résidant.—Un emplacement d'environ 47 pieds sur 140, sur le côté nord-est de la rue Hertel, borné en profondeur par le No. 1998, au nord-ouest par le résidu du No. 1997, et au sud-est par Pierre Lacroix, avec une maison. | Partie de 1997 | Taxes municipales..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 3 70 1 01 2 69 3 90 10 61 |
| HERITIERS JOSEPH SINGASTER, non résidants.—Partie d'un emplacement au coin des rues Céline et Bonaventure, d'environ 50 pieds sur 32 avec moitié d'une maison. | Partie de 1593 | Taxes municipales..... Taux de l'eau..... Intérêt sur arrérages..... Taxes d'Ecole..... Avis, mandats et retours..... | 5 56 2 50 78 3 89 3 40 16 13 |

Les terrains ci-dessus grevés d'une rente constituée envers la Corporation de la cité des Trois-Rivières, seront vendus à la charge de la dite rente constituée.
J. G. A. FRIGON,
Secrétaire-Trésorier du Conseil de la cité des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, 5 Janvier 1888.

Depuis trois ans, j'ai fait tout en mon pouvoir pour aider le gouvernement à améliorer notre situation financière, comme il promettoit et comme il aurait pu le faire, mais le gouvernement a échoué et n'a pas rempli ses promesses. Je n'attribue pas cet échec à la malhonnêteté, mais je crois que le gouvernement se fait illusion et que, avec le système actuel il promet plus qu'il ne peut tenir.

Dans ces circonstances, je demanderai à tous ceux qui ont l'intérêt de la province à cœur, de mettre de côté tout esprit de parti pour travailler à développer sa prospérité.

SEANCE DU SOIR.

L'honorable M. Mousseau reprend le débat.
Il félicite la chambre sur l'harmonie qui préside aux débats et félicite aussi les honorables députés qui ont proposé l'adresse en réponse au Discours du Trône, exprimant l'espoir que l'honorable député de Québec-Ouest voudra bien faire profiter la chambre de son expérience en prenant une part active aux débats à l'avenir.

Je regrette dit-il, la démission de l'honorable M. Joly, qui a rempli pendant longtemps, un rôle important dans notre arène parlementaire, avec tant de courtoisie et de sincérité ; je suis heureux cependant, de le voir remplacé par un homme qui fera honneur à sa position.

L'honorable M. Mercier s'est plaint du peu d'importance du discours du trône, ce qui ne l'a pas empêché, néanmoins de le discuter, d'une manière sérieuse et avec éloquence pendant près de trois heures.

En traitant la question des finances, l'honorable chef de l'opposition a presque insinué que le gouvernement n'exposait pas tous les faits, mais tel n'est pas le cas.

D'un autre côté, en 1878, sous le gouvernement Joly l'hon. trésorier provincial n'a pas mentionné la somme qu'il avait reçue du gouvernement fédéral, tandis que, dans le cas actuel, le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter a fait connaître avec franchise, le montant qu'il avait reçu et la source d'où cette somme provenait.

Relativement aux observations que l'on a faites au sujet de MM. Flynn et Paquet en parlant des changements ministériels, je dirai que leur absence du cabinet ne dépend nullement d'un manque de confiance de la part du gouvernement.

L'hon. Premier parle ensuite de la nécessité de légiférer au sujet des jugements rendus touchant la loi Scott, qui doit rapporter des revenus, ainsi qu'au sujet des pêcheries de l'intérieur qui procureront aussi, probablement, quelques avantages.

MARIAGE.

A Sainte Geneviève de Batiscan Mardi le 23me courant Sieur J. M. F. Leblanc mécanicien conduisait à l'autel Mll. Dulice Nobert seconde fille de F. X. Nobert Ecuyer mécanicien. La bénédiction nuptiale fut donnée par le Revd. M. R. A. Noisieux curé du lieu.

PROVINCE DE QUEBEC, Comté de Saint - Maurice.

AVIS PUBLIC.

Yamachiche, ce 4 janvier 1888.
Avis public est par le présent donné par le soussigné, que les terrains ci-après mentionnés seront vendus à l'enchère publique, dans la salle publique d'Yamachiche, lieu ordinaire des séances du Conseil Municipal du comté de Saint-Maurice, MERCREDI, le SEPTIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus, savoir :

| Paroisse de Saint-Boniface de Shaouinigan. | | | |
|--|-------|-----|-------------|
| Noms. | Rang. | No | Montant dû. |
| Joseph Lessard..... | 3ème | 46 | \$88 66 |
| James Lucheroff..... | 6ème | 284 | 5 67½ |
| do | do | 285 | 5 67½ |

| Paroisse de Pointe du Lac. | | | |
|----------------------------|-------|-----|-------------|
| Noms. | Rang. | No | Montant dû. |
| Charles Dupuis..... | 5ème | 332 | \$ 4 59 |

L. A. LORD,
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du comté de Saint-Maurice.

Compagnie du Gaz des Trois-Rivières.

Ingt neuvième assemblée annuelle de la compagnie du Gaz des Trois-Rivières, suivant l'Acte 16 Vict. Chap. 175 Sec. 14.

Trois-Rivières, 15 Janvier 1888.
Montant du Capital Action souscrit.....\$20,000
Capital action souscrit et payé.....19,630
Dettes existantes.....15 00

GEO. B. HOULISTON }
J. N. BUREAU..... } Directeurs.
ARTHUR TURCOTTE }
T. E. NORMAND..... }

John Godwin secrétaire de la dite Compagnie étant dument assermenté sur les saints Evangiles dépose et dit que le rapport ci-dessus est un vrai et fidèle état du Capital Action, du montant au capital souscrit et payé, et des dettes existantes de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières.

JOHN GODWIN.
Assermenté devant moi aux
Trois-Rivières, ce 20me jour
de Janvier 1888.
JAMES SHORTIS, J. P.

ATTENTION.

Toutes personnes qui désirent éprouver les
PILULES DE BOWMAN

pour Indigestions et Constipations en recevrant un échantillon sur demande.
Ces pilules sont un remède spécifique contre ces maladies. Ne contenant pas de Mercure ou autre poison minéral, elles peuvent être prises par les plus délicats sans crainte de mauvaises suites.—25 cts. la boîte.

TEINTURES de toutes couleurs, qualité garantie.—REMEDE patenté et propriétaire en vente chez

FICERNER & WILLIAMS PHARMACIENS.

TROIS-RIVIERES.

11 Décembre, 1882.

NOEL ET NOUVEL AN!

—00—
Présents pour le Million!
—AU—

No. 29

RUE
DU PLATON

No. 29

RUE
DU PLATON

Trois - Rivières.

ALLEZ IMMEDIATEMENT FAIRE VOTRE CHOIX DES ARTICLES SUIVANTS :

Montres en Or et en Argent, Chaines en Or et en Argent, Bijouteries de tous les patrons, en Or et Argent, Sets en Jais, Bracelets, Cannes à Pommeau d'Or et d'Argent, Lunettes en Or et en Argent (de Lazarus & Morris), Horloges et Pendules Françaises, Boîtes à Ouvrage, Statuettes en Bronze, Articles en Argent Plaqué (Plated Ware) solide, de première qualité, Porte-Cartes, et des milliers d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

RESPECTUEUSEMENT,

P. M. CONNER,

Importateur de Montres et Bijouteries,
29, RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES.

Bureau du Conseil Municipal DE COMTE COMTE DE CHAMPLAIN.

Je donne, par les présentes, AVIS PUBLIC que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus à l'en-

MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST PROSPER.

1o Une terre appartenant à la veuve Alexis Deveau, située en la dite paroisse de St-Prospere, dans le troi-

Montant du..... \$10.00

2o Une autre terre appartenant à Hilaire Frigon, située dans le second rang St-Charles, connue et dési-

Montant du..... \$2.03

MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE FLORE.

Table with 4 columns: Noms des propriétaires, Rang, Numéro du cadastre, Montant dû pour taxes municipales et scolaires.

MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST TITE.

Table with 5 columns: Noms des propriétaires ou occupants, Concession ou rang, No. du cadastre, Etendue en arpents, Montant dû.

D. T. TRUDEL,

Sec. Trés. C. M. C. C.

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES.

QUEEN'S INS. CO.....Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maiso

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with 3 columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE.

Les lettres enregistrées doivent être malées 15 minutes avant le départ de chaque malle.



Chemin de Fer du Nord.

A partir de Lundi, 25 Sept. 1882, Les Trains circuleront comme suit:

Table with 3 columns: Mixte, Malle, Expresse.

Tous les Trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la nuit.

Bureau Général, QUEBEC. BUREAUX DES BILLETS: 13 PLACE D'ARMES, MONTREAL.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE ZING, TOLE FERBLANTIER, etc

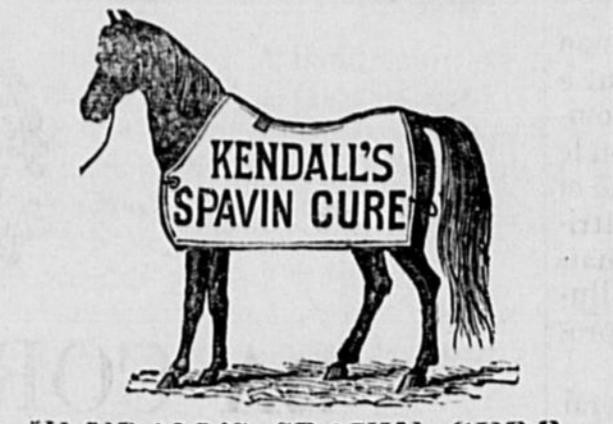
GRAND ASSORTIMENT de toute espèce d'articles de ferblanteries, gazelier ventilateurs, robinets, tubesen plomb pour la voirie etc

PHIL. LEFEBVRE

BARBIER-COIFFEUR (Successeur de Chs. Dion) NO. 42 RUE DU FLEUVE

P. N. Martel,

AVOCAT, Tiendra à venir son bureau à sa nouvelle résidence



KENDALL'S SPAVIN CURE.

LE REMEDE LE PLUS EFFICACE qui ait jamais été découvert, puisque ses effets sont certains et qu'il ne cause pas d'empoules.

DU COLONEL L. T. FOSTER. Youngstown, Ohio, 10 Mai, 1880. Dr. J. B. Kendall & Cie, Messieurs:—J'avais un poulain de Hambleton de valeur auquel j'attachais un grand prix.

Kendall's Spavin Cure.

B. J. Kendall & Cie, Messieurs:—M'étant procuré par la malle, il y a un an, un exemplaire de votre livre sur le cheval, dont le contenu me porta à essayer le Kendall's Spavin Cure sur la jambe de derrière de l'un de mes chevaux, qui était très enflée et n'avait pu être réduite par aucun autre remède.

Kendall's Spavin Cure!

Der milliers d'expériences sur le corps humain ont prouvé au-delà de tout doute, que le Kendall's Spavin Cure a assez de force pour pénétrer et assez d'efficacité pour guérir les cas les plus accentués de rhumatisme, cors, oignons, engelures ou toute contusion, coupure, etc.

Kendall's Spavin Cure.

Est sûr dans ses effets, doux dans son action, ne produisant pas d'ampoules. Cependant, il est pénétrant et d'une grande force pour atteindre toute douleur dont le siège est profond, ou pour faire disparaître toute tumeur osseuse ou autre, telles que les épauvins, les saurs les jartons, le col des entorses, les tumeurs et tontes boiterie ainsi que toute inflammation des jointures ou des membres, ou pour le rhumatisme chez l'homme, ou pour tout ce qui enlève un membre ou tout autre membre ou lève il est maintenant reconnu comme étant le meilleur liniment pour l'homme dont on ait jamais fait usage, d'une action douce et cependant certaine dans ses effets.

En vente chez tous les Pharmaciens. LYMAN FILS & CIE, Montréal, P. Q. AGENTS GÉNÉRAUX

AVIS. GODFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local. BUREAU: No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET

NOTAIRE. COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE. Secrétaire des Commissaires Civils ET Secrétaire du Bureau des Examinateurs

La Banque de Québec

(ÉTABLIE EN 1818.) CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de TROIS PAR CENT par an.

Avis Important.

Le soussigné ayant fait un contrat pour un an avec la compagnie de Machines à coudre de "Raymond" pour la vente de ces machines les plus populaires et les meilleurs.

M. Mailhot étant le seul Agent pour le comté de Nicolet vendra à des conditions exceptionnellement avantageuses soit au comptant ou à terme; le soussigné acceptera aussi tous les produits agricoles au plus haut prix du marché.

DR. MORRISON-FISSET,

Médecin, Chirurgien et Dentiste. Docteur en Médecine de l'Université de New-York et de l'Université Victoria de Montréal.

Bureau: No. 11 Rue Bonaventure.

ALCOOLATURE D'ARNICA

DES RR. PP. TRAPPISTES. NOTRE-DAME DES NEIGES.

Les soussignés sont les seuls agents dans la Province de Québec pour la vente en gros de

ALCOOLATURE D'ARNICA

et ils en tiennent un dépôt considérable en grands et en petits flacons. Les droguistes, marchands de la campagne et autres pourront s'en procurer deux en tout temps.

JOS. HAMEL & FRERES, Rue Dalhousie, QUEBEC

AVIS PUBLIC.

CORPORATION

DE LA Cité des Trois-Rivières.

DÉPARTEMENT DE L'AQUEDUC.

Les Taxes de l'Eau seront dûs et payables d'avance au Comptable de l'Aqueduc en son bureau durant le mois de Janvier 1883.

Tout preneur d'eau aura le privilège de payer soit pour trois mois ou pour six mois.

L'approvisionnement d'eau sera discontinué à tous ceux qui n'auront pas payé avant le premier de Février 1883.

L. T. DESAULNIERS, Comptable A. T. R. HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 30 Décembre 1882

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRERES, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc. doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues ST. PIERRE ET BONAVENTURE, les Trois-Rivières.

CONDITIONS, Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00

Six mois do do \$1.00 Pour les États-Unis..... \$2.00

Un an, ÉDITION HEBDOMADAIRE do \$1.00 Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE. On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont cotées sur TYPE BREVET, aux conditions suivantes:

Première insertion, par ligne..... \$0.10 Chaque insertion suivante par ligne..... \$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.

F. S. TOURIGNY, L. L. L.

AVOCAT No. 22 RUE DU PLATON.

Trois-Rivières, 19 Nov. 1882.